

Fédération Catholique



UN commun accord on reconnaît que la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal a célébré d'une façon brillante le soixante-quinzième anniversaire de sa fondation. On lui sait surtout gré d'avoir travaillé avec succès à jeter les bases d'une fédération de toutes les sociétés religieuses et nationales, dont l'union exercera une grande influence sur l'avenir de la race française en Amérique. Des représentants des principales sociétés acadiennes et canadiennes-françaises du Canada et des Etats-Unis sont venus délibérer sur le projet de constitution qui leur était soumis. Après certaines modifications, ce projet est devenu la Constitution que l'on envoie actuellement à tous les intéressés. Nous espérons que nos compatriotes déjà groupés dans les associations diverses, comprendront que l'heure est venue de réunir en un seul faisceau les forces vives de notre race, de les organiser pour la défense de nos droits et de notre religion. Dans la pensée première des initiateurs du mouvement, on voulait d'abord fédérer les sociétés catholiques et canadiennes-françaises du Canada; tout en effectuant ce groupement, on aurait prié les sociétés acadiennes de se fédérer chez elles; on aurait adressé la même prière aux sociétés canadiennes-françaises des Etats-Unis. Alors seulement les trois grandes branches de la Fédération se seraient donné mutuellement la main, pour travailler en commun dans les circonstances où réellement leurs intérêts se trouveraient les mêmes. Une autre idée a triomphé: elle présentera peut-être plus de difficultés dans la pratique, mais nous espérons voir surmonter ces obstacles dans l'organisation des conseils régionaux que, du reste, nous avons prévus dans le plan primitif.